



**PREAVIS  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5/2019  
RELATIF AU BUDGET POUR L'ANNÉE 2020**

---

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 3 décembre 2019  
Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Pierre Mitard**

---

**MONSIEUR LE PRESIDENT,  
MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS,**

**1. PREAMBULE**

Conformément aux dispositions de la LC (Loi sur les Communes), de son règlement d'application RCom, ainsi que de l'article 87 du règlement du Conseil communal, l'objet de ce préavis est de soumettre au Conseil Communal le budget pour l'année 2020.

**2. HYPOTHESES**

Les hypothèses retenues pour l'établissement du budget influencent les chiffres du budget, d'où l'importance de les préciser ici :

- Un nombre d'habitants de 680 en 2020 ;
- L'arrêté d'imposition, selon décision du Conseil communal du 29 octobre 2019 ;
- Le calcul de la péréquation intercommunale selon les informations fournies par le canton et les associations AdCV et UCV ;
- Des recettes fiscales conformes à celles de 2018 et celles attendues en 2019.

**3. COMMENTAIRES GENERAUX**

Avec une contribution supérieure à 5.9 millions, la péréquation intercommunale impacte très fortement les comptes de la commune, compte tenu des recettes fiscales élevées et malgré l'effet du plafonnement qui fonctionne et permet d'éviter que notre commune contribue davantage à la péréquation qu'elle ne perçoit d'impôts. Ainsi, les charges péréquatives représentent plus de 90% du budget des recettes des impôts pris en compte par ladite péréquation.

Le résultat équilibré est lié à l'utilisation du *fonds de réserve facture sociale et péréquation*, sans quoi le déficit prévu eût été de l'ordre de CHF 589'300.-.

Les revenus de nos biens immobiliers d'Etoy Sud et de LUNA ont une influence favorable sur les comptes de la commune et contribuent à réduire l'impact de la péréquation.

#### 4. EXPLICATIONS

Est joint en annexe le *budget par ordre administratif* selon le plan comptable communal, avec les chiffres du budget 2020, et pour comparaison le budget 2019 et les comptes 2018.

La suite de ce chapitre commente par postes principaux les chiffres les plus significatifs ou les modifications qui méritent explications.

##### 4.1 - Administration Générale :

A la rubrique **Autorités**, il est tenu compte du fait que 2020 est une année « calme » en terme d'élections et votations avec une élection complémentaire au Conseil d'Etat prévue, d'où une analogie par rapport au montant effectif en 2018 des *vacations du Conseil* (100-300-1) et une baisse par rapport au budget 2019.

La rubrique **Administration** est en hausse par rapport au budget 2019 et au réel 2018, soit une hausse d'environ CHF 60'000.- par rapport au budget 2019 et de près de CHF 100'000.- par rapport au réel 2018.

Une hausse des charges du poste *Traitement de personnel* (110.301) prend en compte une titularisation à 80% depuis juin 2019 (contre 40% auparavant) de Madame Dina Lopes, qui vient compléter l'équipe des employés techniques communaux composée de MM Alain Egger et Rui Da Silva. La Municipalité a en effet décidé courant 2019 de confier à Monsieur Da Silva l'entretien du complexe immobilier LUNA (communs et parking) ainsi que de l'entretien courant du jardin de la place LUNA. De ce fait, il a été déchargé de l'essentiel des tâches d'entretien et de nettoyage de bâtiments communaux, qui sont reprises par Madame Lopes.

Toujours au poste *Traitement de personnel* (110.301), il est tenu compte d'une hausse de 1% non décidée de la masse salariale. Les postes de charges sociales en lien avec les salaires ont évolué proportionnellement à l'évolution de la masse salariale.

En complément, le poste *Réceptions & Manifestations* (110.317) connaît une hausse importante qui tient compte d'une part de l'organisation du 1<sup>er</sup> août en 2020 sur notre commune et d'autre part de la reconduction en 2020 de la fête de la Place du Village, qui a connu un grand succès en 2019. Le poste *Dons, aide et subvention* (110.365) baisse légèrement pour être conforme à la réalité.

Enfin, le poste *Part à des charges cantonales - Transport Bassin 4* (110.351) augmente d'environ CHF 10'000, selon chiffres fournis.

A la rubrique **Affaires culturelles**, la participation aux écoles de musique est pour rappel établie de manière forfaitaire à CHF 9.50 par habitant.

## 4.2 - Finances :

Les revenus de l'**Impôt** (21) connaissent une relative stabilité par rapport au réel 2018, si on écarte l'effet des postes *Impôts sur les successions et donations* (210.405) et *Droits de mutation* (210.404).

Le poste *Impôts, revenus et fortune personnes physiques* (210.400) est influencé par trois éléments clés que sont la situation des quelques contribuables importants, l'évolution de la population et bien sûr le nouveau taux d'imposition. Sur la base de l'historique de l'année 2018 et des éléments en mains relatifs à la perception de l'impôt au 30 septembre 2018, il a été convenu de maintenir les recettes à CHF 5.7 millions. Soulignons tout de même qu'une telle modification change assez peu le résultat net final, compte tenu de la péréquation cantonale qui prend quasiment l'entier de ce que la commune perçoit comme impôt.

Le poste *Impôt des personnes morales* (210.401) a été estimé par le canton et provient en très grande partie des recettes de l'impôt sur le capital des SA. Ce poste connaît une diminution.

Le poste *Impôt foncier* (210.402) est calculé sur la base des chiffres effectifs de l'année 2019.

Les postes *Droits de mutations* (210.404) et *Part de l'impôt sur gain immobilier* (210.441.1) sont maintenus à respectivement CHF 100'000.- et CHF 80'000.- sur la base de notre connaissance des années précédentes.

En revanche, le poste *Impôt sur les successions et donations* (210-405) est à zéro, considérant que l'impôt des descendants en ligne directe a été aboli au plan communal en 2011.

L'impôt sur les chiens (210.406) est basé sur une estimation à 40 le nombre de chiens sur le territoire de la commune.

A la rubrique **Services financiers**, le poste *Alimentation du fonds de péréquation* (220.352) fait un bon d'environ CHF 1 million par rapport au chiffre 2018. Cette hausse résulte des effets péréquatifs combinés de notre haute valeur du point d'impôt (environ CHF 120'000.-), de la baisse de notre taux d'imposition et de la hausse du plafond de la participation des communes aux charges péréquatives à 48 points pour les années 2020 et 2021, alors qu'il était de 45 points en 2019.

La péréquation intercommunale nette, y compris la prise en compte de la *Prévoyance Sociale Cantonale* (Poste 72) et de la *Réforme policière* (poste 610.351), constituent la charge la plus importante du budget de notre commune avec plus de CHF 5.9 millions.

Les calculs relatifs à la péréquation sont basés sur les calculs du canton et les outils fournis par les associations AdCV et UCV.

Le poste *Subvention taxe forfaitaire déchets* (220.366) s'élève à plus de CHF 39'300.- et constitue pour rappel la contribution du « ménage communal » au traitement des déchets. Voir explications sous rubrique 4 - *Ordures et déchets*.

A la rubrique **Amortissements et réserves non ventilés** (23), il est procédé à un prélèvement sur *fonds de réserve facture sociale et péréquation* (230.480) d'un montant de CHF 589'300.- correspondant au niveau de la perte budgétée sans recours à ce fonds. Pour rappel, ce fonds, qui vise à limiter l'impact de la péréquation sur les comptes de la commune, a été constitué en 2016 à hauteur d'un million suite au revenu exceptionnel d'impôts conjoncturels liés aux successions et donations. Ce fonds n'a pour l'heure pas été utilisé, mais une contribution à hauteur de CHF 345'000.- est prévue dans le budget 2019. Si ce prélèvement devait se confirmer sur les comptes 2019, le solde du fonds de réserve couvrira le montant budgété pour 2020, mais il serait épuisé les années suivantes.

#### 4.3 - Domaines et Bâtiments :

La rubrique **Service technique véhicules et matériels** (30) est analogue au budget 2019.

Les rubriques **Terrains, Forêts et Vignes** (31, 32 & 33) sont conformes aux contrats de bail.

Au poste **Patrimoine administratif** (350), les commentaires ci-dessous concernent uniquement les postes qui connaissent des changements significatifs.

Aux rubriques *Bâtiment communal* (3500) et habitations Rue Roger de Lessert 12-14 (3501), les postes *Entretien du bâtiment* (3500.314 & 3501.314) incluent chacun un montant de CHF 5'000.- pour financer un mandat d'étude relatif à la rénovation de l'isolation des deux bâtiments et leur aspect extérieur. Ce mandat débouchera sur des recommandations et un cahier des charges pour un investissement qui fera alors l'objet d'un préavis.

La rubrique *Autres bâtiments communaux* (3506) baisse significativement puisque les travaux de la fontaine de la Môle devraient être terminés à fin 2019.

La rubrique *Collège* (3508) reste analogue à l'année précédente. Pour rappel, Etoy participe à hauteur des deux-tiers aux charges de fonctionnement du collège. Ainsi, une fois l'ensemble des charges et des revenus pris en compte, la perte budgétée sera payée à hauteur de CHF 18'000.- (3508.436) par Etoy, Buchillon gardant à sa charge un tiers, soit ici CHF 9'000.- visibles par la différence entre le total des charges et des revenus de la rubrique 3508.

Au poste **Patrimoine financier** (351), les commentaires ci-dessous concernent uniquement les postes qui connaissent des changements significatifs.

La rubrique *Quartier Etoy Sud* (3515) connaît une stabilité des charges et des revenus.

A la rubrique *LUNA* (3516), la hausse des charges se base sur les coûts prévisibles connus en septembre 2019 et de l'expérience de l'exploitation de ce bâtiment sur l'année en cours. La numérotation de tous les postes ci-dessous commence par 3516 :

- Les montants des postes *Achats de matériel* (311), *Eau Électricité* (312) et *Fourniture de produits de nettoyage* (313) *Entretien de bâtiments* (314.1) sont des estimations à affiner lors du budget 2021 ;
- Le poste *Entretien du parking souterrain* (314.2) prévoit la réalisation d'un revêtement deux composants du sol des couloirs d'accès au parking, des antichambres des d'ascenseurs et des couloirs de caves ;

- Le poste *Entretien des installations et équipements* (315) reprend les contrats d'entretien signés, en particulier ceux pour les ascenseurs, chaufferies et ventilations ;
- Le poste *Gestion parking public* (316) reprend les contrats d'entretien signés, en particulier ceux pour la gestion du parking auprès de PMS, et pour les sprinklers ;
- Les postes *Honoraires* (318.5) et *Primes d'assurances* (318.6) reprennent les contrats relatifs à ces objets ;
- Le poste *Intérêt des emprunts* (316.322) est conforme aux intérêts dus pour l'année 2020 relatifs au contrat de prêt 2019-2031 conclu avec la BCV au taux de 1.1% ;
- Au poste *Fonds de renouvellement* (380), il est procédé au même traitement comptable des amortissements que Etoy-Sud (2% d'amortissement par an selon préavis 7/2016), sous la forme de l'alimentation d'un fonds de renouvellement, dans l'optique de maintenir une valeur du bien au bilan conforme à sa valeur de construction.

La hausse importante du poste *Revenu des immeubles* (423.1) s'explique :

- D'un côté par une erreur dans le budget 2019 identifié en juin dernier à l'occasion du bouclage des comptes (les revenus de la ferme y avaient été oubliés) ;
- D'un autre côté par un taux d'occupation retenu pour le budget 2019 de 90%, alors qu'il est de 100% pour le budget 2020 ;
- Enfin par une estimation réaliste du poste des revenus du parking public (423.2), considérant qu'à fin septembre 2019, les revenus étaient de CHF 1'600.-.

Sur la base de ce qui précède, soulignons que Etoy-Sud et LUNA impactent favorablement le budget de la commune de respectivement environ CHF 325'000.- et CHF 175'000.-.

#### 4.4 - Travaux :

A la rubrique **Service de l'urbanisme** (41), le poste *Honoraires & prestations* (420.318) connaît une hausse, car il inclut le montant de CHF 55'000.- dédié à la phase 2 de la refonte de notre PGA découlant de la révision de la LATC. Cet engagement a dû être pris par la Municipalité en 2019, afin de bénéficier d'une subvention cantonale. A noter que cette phase 2 a commencé en 2019.

A la rubrique **Routes** (43), le poste *Entretien routes et éclairage* (430.314.0) est conforme aux comptes 2018, bien qu'en retrait par rapport au budget 2019.

A la rubrique **Parcs, promenades et cimetière** (44), il est tenu compte de l'entretien du nouveau parc public LUNA au centre du village, avec un poste *Entretien* (440.314) en hausse de CHF 10'000.- par rapport au budget 2019, et un poste *Imputation internes salaires et charges sociales* (440.390.1) en hausse de CHF 25'000.- pour tenir compte du temps consacré par les employés communaux à son entretien (voir aussi commentaire du poste 4.1 en page 2).

La rubrique **Ordures et déchets** (45) a été élaborée en tenant compte de l'état des charges et recettes à fin septembre 2019 et des effets des décisions prises en 2019 pour le traitement des déchets verts, étant entendu que l'effet définitif sera visible au bouclage des comptes 2019.

Le poste *Prélèvement sur financement traitement des déchets* (450.465) s'élève à CHF 39'300.- ce qui signifie qu'en 2020 le ménage communal contribue encore aux coûts de gestion des déchets et que le principe du pollueur-payeur ne s'applique dès lors pas entièrement.

Le montant budgété relatif au traitement des ordures ménagères (450.318.0) a été calculé par extrapolation du montant des comptes 2019 disponibles à fin septembre. Le montant prévu au budget 2020 est plus bas que celui des comptes 2018, mais en légère hausse par rapport au budget 2019, malgré une légère hausse de la population. Cette évolution baissière semble à mettre en lien avec un meilleur tri des déchets

A la rubrique **Réseaux d'égouts, épuration** (46), aucun changement n'est prévu.

La rubrique **Cours d'eau et digues** (47) connaît une baisse du poste *Entretien des berges et rives* (470.314), afin d'être plus conforme aux dépenses réelles.

#### **4.5 - Instruction Publique et Cultes :**

La rubrique **Administration des écoles** (50) est établi selon budget fourni par l'ASSAGIE.

#### **4.6 - Police :**

A la rubrique **Corps de Police** (61), la rubrique *Réforme policière* (610.351) augmente de plus de CHF 45'000.-, effet direct d'un des volets de la péréquation intercommunale.

La contribution de la commune à la *PRM-Police Région Morges* (610.352) qui découle du budget de ladite PRM évolue à la hausse de CHF 6'000.- par rapport au budget 2019.

#### **4.7 - Sécurité Sociale :**

A la rubrique **Service social** (71), le poste *AJEMA Réseau de la petite enfance* (710.352) augmente compte tenu du nombre d'enfants de la commune qu'il est planifié d'y accueillir.

A la rubrique **Prévoyance sociale cantonale** (72), la *Participation à la facture sociale* (720.351.0) augmente de plus de CHF 210'000.- pour culminer à presque CHF 4.2 millions. Comme déjà décrit en page 3 du préavis, cette hausse résulte des effets péréquatifs combinés de notre haute valeur du point d'impôt (environ CHF 120'000.-), de la baisse de notre taux d'imposition et de la hausse du plafond de la participation des communes aux charges péréquatives à 48 points pour les années 2020 et 2021, alors qu'il était de 45 points en 2019.

A la rubrique Santé publique, le poste *Contribution à divers organismes* (730.365) baisse de CHF 64'000.-, suite à la reprise du financement de l'AVASAD par le canton. Ce sujet a été détaillé dans le préavis relatif à l'arrêté d'imposition.

#### **4.8 - Services Industriels :**

La rubrique **Services des eaux** (81) augmente, compte tenu de la hausse prévisible de la *Vente d'eau* qui apparaît au poste 810.435.

#### **4.9 - Résultat :**

Une perte de CHF 589'300.- est prévue à l'issue de cet exercice budgétaire, soit l'équivalent de 5 points d'impôt.

Il est procédé à un prélèvement sur *fonds de réserve facture sociale et péréquation* (230.480) constitué en 2016 à hauteur d'un million, qui pourrait être utilisé pour la première fois à fin 2019, et dont le montant à l'issue des comptes 2019 sera encore suffisant pour couvrir cette perte budgétée.

Ainsi, le budget 2020 se solde par un équilibre comptable.

#### **5. Conclusion**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

### ***LE CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON***

- vu le préavis municipal N° 5/2019
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### ***DECIDE***

1. d'adopter le budget pour l'année 2020 tel que joint en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2019.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
Robert Arn		Claudine Gerardi

Annexe : budget 2020